



RAPPORT DE PRÉSENTATION

SCoT du Pays de Brest

Schéma de **Cohérence** Territoriale



8

Indicateurs, critères et modalités de suivi



INTRODUCTION ET CONTEXTE RÉGLEMENTAIRE527

1. LES INDICATEURS DE SUIVI ET D'ÉVALUATION DES RÉSULTATS DE L'APPLICATION DU SCOT .. 528

2. LES OBJECTIFS DU SUIVI DU SCOT 529

3. LES OUTILS ENVISAGÉS : DES INDICATEURS POUR SUIVRE LA MISE EN ŒUVRE DES
ORIENTATIONS DU SCOT 530

3.1. Évaluer le renforcement de l'attractivité du Pays de Brest, le maintien et la valorisation de la qualité
du cadre de vie530

3.2. Créer les conditions d'un développement économique.....535

3.3. Respecter les grands équilibres environnementaux du territoire540

Introduction et contexte réglementaire

L'article R. 141-2 du code de l'urbanisme indique que le rapport de présentation « *définit, les critères, indicateurs et modalités retenus pour l'analyse des résultats de l'application du schéma prévue à l'article L. 143-28. Ils doivent permettre notamment de suivre les effets du schéma sur l'environnement afin d'identifier, le cas échéant, à un stade précoce, les impacts négatifs imprévus et envisager, si nécessaire, les mesures appropriées* ».

De plus, l'article L. 143-28 précise que « *six ans au plus après délibération portant approbation du schéma de cohérence territoriale, la dernière délibération portant révision complète de ce schéma, ou la délibération ayant décidé son maintien en vigueur en application du présent article, l'établissement public prévu à l'article L. 143-16 procède à une analyse des résultats de l'application du schéma, notamment en matière d'environnement, de transports et de déplacements, de maîtrise de la consommation de l'espace et d'implantations commerciales et délibère sur son maintien en vigueur ou sur sa révision partielle ou complète.*

Cette analyse est communiquée au public et à l'autorité administrative compétente en matière d'environnement, mentionnée à l'article L. 104-6. À défaut d'une telle délibération, le schéma de cohérence territoriale est caduc ».

1. Les indicateurs de suivi et d'évaluation des résultats de l'application du SCoT

Les indicateurs décrits dans les points suivants permettront, grâce à la réalisation d'un tableau de bord de suivi qui sera réalisé tous les trois ans à compter de l'approbation du SCoT, d'évaluer les résultats de l'application du document. Le tableau de bord reposera sur une vingtaine d'indicateurs, organisée selon le sommaire du DOO afin de faciliter le suivi des prescriptions du document.

L'état « zéro » des indicateurs sera celui observé à la date d'approbation du SCoT.

	Les indicateurs retenus
1. Renforcer l'attractivité du Pays de Brest en maintenant et valorisant la qualité de cadre de vie	Les pôles : éléments structurants du développement du territoire [1] La production de logements dans les pôles [2] Évolution de la population des pôles et des intercommunalités
	Proposer une offre de logements diversifiée et de qualité [3] Production de logements sociaux dans les pôles [4] La production et la diversité des formes d'habitats
	Mettre en oeuvre une stratégie commerciale équilibrée [5] Les implantations commerciales de plus de 1 000 m ² [6] Évolution du nombre de commerces de proximité dans les centralités
	Concevoir une offre de déplacement adaptée à l'organisation et au fonctionnement du Pays de Brest [7] Évolution des TCSP et des infrastructures [8] Usage de la voiture et le développement de l'intermodalité [9] Les déplacements actifs
2. Créer les conditions d'un développement économique	Connecter le territoire [10] Les grandes infrastructures de transport
	Organiser l'accueil des activités économiques dans un souci de sobriété foncière [11] Le développement des espaces économiques, notamment d'intérêt Pays [12] Le taux d'occupation et le développement des espaces économiques [13] Nature des activités implantées dans les ZAE [14] L'emploi dans le Pays de Brest
	Préserver durablement la place de l'agriculture dans le territoire et conforter sa fonctionnalité [15] Évolution des espaces agricoles et respect des objectifs de réduction de consommation d'espace [16] Évolution de la consommation, par grands postes de consommation

	Les indicateurs retenus (suite)
	Valoriser la fonction économique de l'espace maritime et littoral [17] Les espaces dédiés au développement des activités liées à la mer [18] L'emploi maritime
	Développer le tourisme, un levier d'attractivité [19] Le développement du nombre et de la qualité de l'offre d'hébergement [20] L'emploi dans l'hôtellerie-restauration
3. Respecter les grands équilibres environnementaux du territoire	Optimiser l'utilisation du foncier urbanisé [21] Évolution du renouvellement urbain, dans l'habitat et l'économie [22] La part de renouvellement urbain dans le secteur économique
	Préserver les richesses écologiques du territoire en confortant la trame verte et bleue [23] Le suivi de la protection des réservoirs de biodiversité [24] Suivi de la reconquête de la fonctionnalité des corridors écologiques
	Promouvoir une exploitation durable des ressources [25] La qualité de l'eau
	Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques [26] La prise en compte du risque d'inondation et de submersion marine

2. Les objectifs du suivi du SCoT

L'objectif du tableau de bord de suivi est de proposer une série d'indicateurs permettant à la fois de suivre efficacement les résultats de l'application du SCoT et de répondre aux obligations légales d'évaluation des effets du documents, déclinés par l'article L. 143-28 du code de l'urbanisme et précisant que cette évaluation doit notamment porter sur :

- L'environnement,
- Les transports et déplacements,
- La maîtrise de la consommation d'espace,
- Les implantations commerciales.

Les points suivants visent à décrire précisément les indicateurs proposés dans le tableau de bord de suivi.

3. Les outils envisagés : des indicateurs pour suivre la mise en œuvre des orientations du SCoT

3.1. Évaluer le renforcement de l'attractivité du Pays de Brest, le maintien et la valorisation de la qualité du cadre de vie

Les indicateurs choisis ici visent à suivre les objectifs du SCoT de conforter les pôles. Cette grande orientation du document se traduit dans un certain nombre de thématiques liées à l'aménagement. Ainsi le DOO prescrit :

- la production d'une offre de logements diversifiée et de qualité, ayant notamment comme objectif le confortement des pôles du SCoT,
- la mise en œuvre d'une stratégie commerciale équilibrée, organisée de façon hiérarchisée selon l'armature urbaine,
- la conception d'une offre de transport adaptée à l'organisation et au fonctionnement du Pays de Brest, facilitant et renforçant notamment les liaisons entre les différents pôles du territoire,
- la valorisation de l'identité paysagère du territoire, participant de manière importante à l'attractivité du territoire ainsi qu'à la qualité du cadre de vie.

3.1.1. La production d'une offre de logements diversifiée et de qualité

Les indicateurs permettront de vérifier que les prescriptions du DOO concernant la production de logements soient bien respectées.

Ainsi, la production de logements dans chaque intercommunalité sera évaluée, au regard des objectifs du SCoT, comme illustré dans le tableau.

	Objectif de production de logements
Brest métropole	1 300
Pays d'Iroise	300
Pays des Abers	250
Lesneven - Côte des Légendes	170
Pays de Landerneau - Daoulas	300
Presqu'île de Crozon - Aulne maritime	170
Total Pays de Brest	2 490

Il s'agira également à suivre la répartition de cette production à l'intérieur des intercommunalité, de façon à suivre l'orientation du DOO visant à conforter les pôles par une production de logements adaptées à l'armature urbaine (voir DOO partie I.2.1.2 : « Afin de conforter l'armature urbaine du Pays de Brest, les politiques de l'habitat et d'urbanisme prévoient, pour chaque pôle identifié par le SCoT, une part de la production de logements supérieure ou égale au poids

démographique du pôle au sein de l'intercommunalité concernée »).

Le SCoT suivra également les indicateurs démographiques fournis notamment par l'INSEE afin d'évaluer le maintien du poids démographique des différentes intercommunalités du Pays de Brest et des pôles du SCoT.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[1] La production de logements dans les pôles	Construction neuve dans les pôles comparée à la production totale, à l'échelle des intercommunalités (en volume et en part)	Ficher SITADEL en date de prise en compte	Une production de logements au moins égale au poids démographique des pôles à l'échelle des intercommunalités
[2] Maintien des équilibres démographiques	Évolution de la population des pôles et des différentes intercommunalités (en nombre d'habitants et en part, au sein du Pays et des EPCI)	INSEE (RGP)	L'évolution permet-elle la conservation des équilibres démographiques ?

3.1.2. Proposer une offre de logements diversifiée et de qualité

L'objectif est ici de suivre la poursuite des orientations du SCoT visant à une production de logements diversifiée et de qualité.

Les capacités d'accueil du territoire seront ainsi évaluées, notamment les implantations de logements permettant de répondre au vieillissement de la population ou à l'augmentation de la population dépendante ou en situation de perte d'autonomie.

Le nombre de places disponibles dans les structures adaptées de type EPHAD, et dans des formes d'habitat intermédiaire telles que des « résidences autonomie » sera à ce titre suivi par le tableau de bord.

La production de logements sociaux sera également évaluée, dans le but de vérifier la poursuite des objectifs législatifs (lois SRU, ENL, DALO,...) et des orientations du SCoT. Ainsi, les indicateurs suivront le niveau de représentativité du parc locatif social qui doivent tendre vers les niveaux suivants, prescrits par le SCoT (voir DOO partie I.2.2.3) :

- au sein de Brest métropole : 20 % minimum du parc de résidences principales pour les communes déficitaires au regard des objectifs réglementaires définis à l'échelle nationale,
- dans le pôle urbain de Landerneau : 20 % du parc de résidences déficitaires,
- dans les pôles structurants : 10 % minimum du parc de résidences principales,
- dans les pôles relais : 7 % minimum du parc de résidences principales.

Enfin, le SCoT suivra également la diversification de l'offre de logements produite, soit la part de logements individuels et collectifs.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[3] La production de logements sociaux	La production de logements sociaux dans les intercommunalités et les pôles du SCoT (en nombre) L'évolution de la représentativité du parc de logements sociaux (en part des résidences principales)	RPLS	La production de logements sociaux tend-elle vers les objectifs de représentativité du parc prescrit par le SCoT ?
[4] La production et la diversité des formes d'habitat	La production de logements dans chaque intercommunalité (en nombre) La typologie des logements produits (individuel / groupé / collectif, taille des logements... en nombre et en part)	Fichier SITADEL	La production de logement correspond-elle à la répartition prescrite par le SCoT ? La typologie des logements produits permet-elle de répondre aux besoins en logements identifiés par le SCoT ?

3.1.3. Mettre en œuvre une stratégie commerciale équilibrée

Les indicateurs du SCoT visent ici à suivre et à évaluer l'évolution de l'offre du territoire en équipements commerciaux, au regard des prescriptions du DOO. Le tableau de bord de suivi s'attachera ainsi à suivre les implantations commerciales, la consommation d'espace générée par le développement de ces activités et l'adéquation entre les surfaces commerciales réalisées et les plafonds prescrits par le DOO en fonction notamment de l'armature urbaine.

Les dossiers déposés en CDAC (Commission Départementale d'Aménagement Commercial) seront à ce titre suivis.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[5] Les implantations commerciales de plus de 1 000 m²	Le nombre de dossiers instruits en CDAC Les surfaces de ventes autorisées en CDAC	Préfecture du Finistère	Les plafonds de surfaces de vente prescrits par le SCoT sont-ils respectés ? Quelle répartition de l'implantation de ces grands commerces, entre espaces commerciaux périphériques et centraux ?
[6] Évolution du nombre de commerces de proximité dans les centralités	Évolution du nombre de commerces de proximité dans les centralités	Observatoire du commerce de la CCIMBO Base permanente des équipements de l'INSEE	Arrive-t-on à préserver les fonctions commerciales dans les centralités et une diversité de ces fonctions ?

3.1.4. Concevoir une offre de déplacement adaptée à l'organisation et au fonctionnement du Pays de Brest

Le tableau de bord vise ainsi à évaluer l'évolution des pratiques de mobilité des habitats du Pays de Brest, notamment au travers d'indicateurs tels que le taux de motorisation des ménages et l'importance des migrations pendulaires domicile-travail réalisés en voiture individuelle.

À ce titre, les recensements réalisés par l'INSEE, mais également les résultats de l'enquête ménage pilotée par l'ADEUPa seront utilisés.

Les indicateurs suivront également l'évolution quantitative de la desserte des pôles du SCoT par des réseaux de transports en commun, tel que prévu par le SCoT (voir DOO partie I.4) en mesurant le nombre de lignes, la fréquence des liaisons ainsi que le taux de remplissage des systèmes de transport collectif.

Le développement des modes alternatifs de développement, tels que le covoiturage et l'auto-partage, sera également évalué en suivant le développement des aires de covoiturage et leur niveau d'équipement.

Enfin, l'évolution des équipements cyclables, permettant une pratique sécurisée du vélo et donc encourageant son utilisation, sera également suivie.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[7] Évolution des TCSP, des TC et des infrastructures	Nombre de liaisons entre pôles du SCoT par des réseaux de transport en commun, fréquence de passage Évolution du nombre de transports collectifs en site propre (TCSP) Avancée des aménagements cités par le SCoT	Conseils régionaux et départementaux Autorités organisatrices de mobilité	Les pôles du SCoT sont-ils reliés par des réseaux de transports en commun ? Y a-t-il une progression de l'offre de TCSP ? Les projets cités par le SCoT sont-ils réalisés ?
[8] L'usage de la voiture et le développement de l'intermodalité	Le taux de motorisation des ménages L'utilisation de la voiture individuelle dans les migrations pendulaires Le développement de l'offre en aires de covoiturage	INSEE Conseil départemental	Assiste-on à une baisse du taux de motorisation des ménages ou de l'utilisation en solo de la voiture individuelle ? L'offre en aire de covoiturage est-elle en augmentation ?
[9] Les déplacements actifs	Part de la marche et du vélo dans les migrations pendulaires Nombre de km de pistes cyclables créées Avancée des aménagements de véloroutes et voies vertes cités par le SCoT	INSEE Conseil départemental	La part modale des cyclistes et piétons est-elle en augmentation ? Y a-t-il plus d'équipements permettant un usage sécurisé du vélo ? Les projets cités par le SCoT sont-ils réalisés ?

3.2. Créer les conditions d'un développement économique

Les indicateurs cherchent ici à suivre et à évaluer les effets du SCoT sur le développement économique du territoire. Le SCoT cherche à créer les conditions favorables au développement économique en :

- améliorant l'accessibilité du Pays de Brest,
- organisant l'accueil des activités économiques dans un souci de sobriété foncière,
- préservant durablement la place de l'agriculture dans le territoire et en confortant sa fonctionnalité,
- développant le tourisme.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[10] Les grandes infrastructures de transport	La fréquentation des grandes infrastructures de transport Le développement des grands équipements La fréquentation des principaux axes routiers du territoire	Conseil départemental CCI SNCF	Les grands équipements connaissent-ils une hausse de fréquentation ?

3.2.1. Connecter le territoire

Les indicateurs visent ici à mesurer la fréquentation des grandes infrastructures de transport permettant l'entrée et la sortie du territoire des personnes et des marchandises.

Le nombre de voyageurs de l'aéroport Brest-Guipavas et de la gare en sont des indicateurs performants, de la même manière que la fréquentation des routes nationales 12 et 165, ainsi que le volume de marchandise en transit par le port de Brest.

L'évolution des infrastructures, notamment l'extension de l'aéroport, sera également observé, mais également la poursuite des aménagements cités par le DOO (voir DOO partie I.4.2)

3.2.2. Organiser l'accueil des activités économiques dans un souci de sobriété foncière

Le tableau de bord de suivi s'attache ici à suivre l'évolution des espaces d'activités économiques ainsi que la consommation foncière affiliée au développement de ces activités.

De plus, le SCoT déterminant et localisant des zones d'activités économiques « d'intérêt Pays », ces dernières devant se développer afin de permettre l'accroissement de l'attractivité économique du territoire (voir DOO partie II.2.3.2), les indicateurs s'attachent à suivre et à évaluer le développement de ces espaces, en relation avec l'enveloppe foncière répartie entre les différentes intercommunalités.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[11] Le développement des espaces économiques, notamment d'intérêt Pays	L'extension des zones économiques d'intérêt Pays Le taux d'occupation des zones d'activités d'intérêt Pays	MOS Zonages des PLU Le système d'information du foncier économique du Pays de Brest	Les zones économiques d'intérêt Pays connaissent-elles un développement cohérent avec les prescriptions du SCoT ?
[12] Le taux d'occupation et le développement des autres espaces économiques	Le développement des espaces économiques du Pays de Brest Le taux de remplissage des espaces économiques (autres que d'intérêt Pays)	MOS Le système d'information foncier économique du Pays de Brest	Les espaces économiques du Pays de Brest connaissent-ils un développement permettant à la fois le renforcement de l'attractivité économique du territoire et participant à l'effort de réduction de la consommation d'espace ?
[13] Nature des activités implantées dans les ZAE	Typologie des activités nouvellement implantées	Fichier SIRENE	Des activités compatibles avec l'habitat s'implantent-elles encore dans les ZAE ?
[14] L'emploi dans le Pays de Brest	L'emploi dans et en dehors des espaces économiques, des centralités et des zones économiques d'intérêt Pays	Fichier SIRENE Fichier des entreprises CCIMBO INSEE	Quelle répartition de l'emploi dans le Pays de Brest ?

3.2.3. Préserver durablement la place de l'agriculture en confortant sa fonctionnalité

Le SCoT prescrit la préservation durable du foncier agricole, dans le but de pérenniser la fonctionnalité des espaces agricoles et donc les activités agricoles.

Cet objectif se traduit dans le DOO par plusieurs prescriptions :

- une consommation d'espace modérée, réduite d'au moins 20 % par rapport à la consommation qu'a connu le Pays de Brest entre 2005 et 2015,
- une protection à 20 ans des espaces déclarés comme agricole (et donc zonés en A) dans les documents locaux d'urbanisme (voir DOO partie II.3.3),
- la limitation de la présence de tiers dans l'espace agricole, notamment par l'encadrement des changements de destination (voir DOO partie II.3.4),
- la répartition d'un compte foncier à l'échelle de chaque intercommunalité représentant l'ensemble des terres urbanisables (pour l'habitat, l'économie et les infrastructures) pour les 20 prochaines années à compter de l'approbation du SCoT (voir DOO partie III.1.5.1).

À ce titre, les indicateurs permettent le suivi de la consommation d'espace, grâce aux données du MOS (Mode d'Occupation du Sol). Ils visent également à vérifier la pérennisation à 20 ans des espaces agricoles identifiés par les documents locaux d'urbanisme approuvés postérieurement au SCoT. Ils suivent

également le nombre et les motifs des changements de destination sur le territoire, notamment grâce aux avis conformes délivrés par la CDPENAF pour chaque procédure de changement de destination d'un bâtiment agricole. Enfin, les indicateurs évaluent la consommation foncière des différentes intercommunalités au regard du compte foncier qui leur ait attribué.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[15] Évolution des espaces agricoles et respect des objectifs de réduction de la consommation d'espace	Évolution de l'espace agricole Évolution de la consommation d'espace, par grands postes de consommation	MOS RGA	L'espace agricole est-il préservé ? La consommation d'espace suit-elle les orientations du SCoT ?
[16] Les espaces agricoles des documents locaux d'urbanisme	Les zones A dans les documents locaux d'urbanisme	Zone A des PLU	Les espaces agricoles sont-ils bien protégés (à 20 ans) ?

3.2.4. Valoriser la fonction économique de l'espace maritime et littoral

Le SCoT cherche à développer les activités économiques liées à la mer. À ce titre, le document prescrit la préservation des espaces bénéficiant d'un accès à la mer et pouvant potentiellement accueillir des activités économiques liées à la mer.

L'indicateur évalue la poursuite de cet objectif en quantifiant les surfaces urbanisables, identifiées dans les documents locaux d'urbanisme, destinées à l'accueil d'activités économiques liées à la mer.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[17] Les espaces dédiés au développement des activités liées à la mer	Superficie des surfaces dédiées au développement des activités maritimes dans les documents locaux d'urbanisme	Les PLUi	Le zonage des documents locaux d'urbanisme permet-il un développement de ces activités ?
[18] L'emploi maritime	Évolution du nombre d'emplois liés aux activités économiques liées à la mer	Observatoire de l'emploi maritime (CCI-ADEUPa)	Les activités économiques liées à la mer connaissent-elle un développement ?

3.2.5. Développer le tourisme, un levier d'attractivité

Le SCoT favorise notamment la pratique des randonnées piétonnes et cyclistes, à ce titre il promeut la création d'itinéraires pédestres et de véloroutes ainsi que la connexion des sentiers de petites randonnées entre eux et avec les sentiers de grandes randonnées.

Le SCoT encourage également la diversification et la montée en gamme de l'offre touristique. À ce titre, les indicateurs du tableau de bord visent à suivre, non seulement l'évolution de la capacité d'accueil en termes de nombre de lits, mais aussi le niveau qualitatif de cette offre.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[19] L'évolution de la capacité d'accueil et de la qualité de l'offre d'hébergement touristique	La capacité d'accueil touristique La qualité de l'offre résidentielle	Atout france Finistère 360° Tourinsoft	La capacité d'accueil du territoire augmente-t-elle ? L'offre d'hébergement touristique monte-t-elle en gamme ?
[20] L'emploi dans l'hôtellerie - restauration	Évolution du nombre d'emplois dans le secteur hôtellerie-restauration	INSEE ACCOSS	L'évolution du nombre d'emploi dans le secteur de l'hôtellerie-restauration conforte-t-elle la place du tourisme dans le paysage économique ?

3.3 Respecter les grands équilibres environnementaux du territoire

3.3.1. Optimiser l'utilisation du foncier urbanisé

Le SCoT cherche à optimiser l'utilisation du foncier bâti dans le but de limiter la consommation d'espace, afin de préserver les espaces agricoles et naturels du territoire.

Dans cette optique, le DOO prescrit qu'une partie de la production de logements dans les intercommunalités devra se faire sous la forme de renouvellement urbain. Le document précise également que les activités économiques devront s'installer prioritairement dans les espaces bâtis, et notamment en renouvellement urbain.

Les indicateurs proposés ici veillent donc à suivre l'application de ces prescriptions, par le suivi des opérations réalisées en renouvellement urbain sur le territoire du Pays de Brest, que ce soit dans les domaines de l'habitat ou du développement économique.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[21] La part de logements produite en renouvellement urbain	Taux de renouvellement urbain des PLU Taux de renouvellement urbain dans la construction	Les PLU MOS SITADEL	Comparaison des taux de renouvellement avec l'ambition et l'objectif du SCoT
[22] La part de renouvellement dans le secteur économique	Part de la construction à vocation économique en renouvellement urbain Suivi des zones identifiées comme prioritaires pour le renouvellement urbain des espaces économiques	SITADEL MOS	Les zones identifiées comme prioritaires pour le renouvellement urbain des espaces économiques connaissent-elles un renouvellement ?

3.3.2. Préserver les richesses écologiques du territoire en confortant la trame verte et bleue

Le diagnostic et l'état initial de l'environnement montrent que le Pays de Brest contient une grande richesse écologique, due à la présence de nombreux habitats et espèces remarquables.

L'intégration des dispositifs réglementaires issus des lois Grenelle 1 et 2 est également l'une des raisons ayant conduit à la révision du SCoT.

De ce fait, les orientations du PADD et du DOO visent à mettre en oeuvre les éléments d'une trame verte et bleue pertinente à l'échelle du Pays de Brest, intégrant les éléments du SRCE Bretagne dans le but de préserver les réservoirs de biodiversité et les connexions écologiques.

Ainsi, le DOO contient une cartographie des éléments recelant une forte valeur environnementale dans le territoire, et les indicateurs visent à mesurer la bonne intégration, et le bon enrichissement de ces éléments au travers des documents locaux d'urbanisme.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[23] Le suivi de la protection des réservoirs de biodiversité	La protection des réservoirs de biodiversité dans les PLU	Les PLUi	La transcription dans les PLU permet-elle une protection efficace des réservoirs de biodiversité ?
[24] Suivi de la reconquête de la fonctionnalité des corridors écologiques	Les opérations de reboisement et de reconstitution du bocage	Programme Breizh Bocage	Les actions de reconstitution du bocage ciblent-elles la reconquête de la fonctionnalité des corridors écologiques ?

3.3.3. Promouvoir une utilisation durable des ressources

Le SCoT vise à une exploitation soutenable et durable des ressources, et notamment des ressources en eau.

Ainsi, le DOO insiste sur la nécessité de maintenir la qualité de l'ensemble des masses d'eau (souterraines, de surface ou encore littorales et maritimes) et demande à ce que soient limités les rejets en mer, le ruissellement et la contamination des milieux par des dysfonctionnements des systèmes d'épuration.

Ainsi, l'indicateur s'appuie sur les relevés effectués par les différents syndicats de bassin versant, dans le cadre des SAGE, pour mesurer la qualité des différentes masses d'eau du territoire

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[25] La qualité de l'eau	Évolution de la qualité des masses d'eau	SAGE	Les actions entreprises sur le territoire participent-elles à l'atteinte du bon état écologique des masses d'eau ?

3.3.4. Limiter la vulnérabilité du territoire face aux risques

Le territoire est soumis à différents risques, notamment liés aux problématiques d'érosion, d'inondation et de submersion marine.

En conséquence, le SCoT vise à mieux prévenir le risque d'inondation et de submersion marine et à mieux anticiper les questions d'érosion et de recul du trait de côte.

L'indicateur suit l'avancée et le déploiement des différents plans de prévention liés aux risques littoraux et leur transcription dans les documents locaux d'urbanisme, afin d'analyser l'amélioration de la prise en compte de ces éléments.

Indicateur	Modalités de suivi	Sources	Critères d'évaluation
[26] La prise en compte du risque d'inondation et de submersion marine	% de collectivités concernées par un PPRI, PPRL et/ou PPRSM ayant traduit leurs dispositions dans leurs documents d'urbanisme	Préfecture du Finistère	L'avancée et l'intégration des plans de prévention dans les documents locaux d'urbanisme permettent-elles une meilleure prise en compte du risque d'inondation ?



Pôle métropolitain du Pays de Brest
18 rue Jean Jaurès BP 61321 - 29213 Brest Cedex 1
02 98 00 62 30
contact@pays-de-brest.fr
www.pays-de-brest.fr